

PANNEAUX AFFICHAGE PUBLIC

Considérant qu'il est de plus en plus probable que des manifestations culturelles pourront à nouveau être organisées à court ou moyen termes, le Mouvement Citoyen souhaiterait savoir quelle suite à été donnée à son intervention du 29 mai 2019 relativement aux panneaux d'affichage publics, à savoir leur remise en état et la mise à jour du listing reprenant ces panneaux.

Nos associations, nos organisateurs d'évènements auront bien besoin de tous les moyens de diffusion classique pour assurer la réussite de leurs évènements.

Il semble bien que le nécessaire n'ait pas été fait à ce jour, **quand pensez-vous pouvoir réaliser ce travail de rénovation et d'inventaire ?**

ATELIER D'INFORMATIQUE LOUVEIGNE

L'atelier informatique de Louveigné nous interpelle :

Suite à une enquête communale concernant l'informatique chez les personnes âgées, nous avons eu la semaine dernière une vidéo conférence avec les responsables de la "programmation sociale".

A cette occasion nous avons demandé combien de personnes avaient répondu à cet appel : soit 89 personnes. A notre demande, nous avons obtenu la liste.

Lors de cette réunion, il a été proposé d'envoyer un courrier à ces personnes concernées.

Nous n'avons pas eu un exemplaire de ce courrier. D'après les personnes qui m'ont déjà contacté pour participer à l'atelier d'informatique de Louveigné, une date a été proposée, le mardi 4 mai, pour la programmation sociale à "l'espace 56". Quant à la reprise de notre atelier de Louveigné, aucune date n'a été proposée.

Il paraît que cette acceptation devrait faire l'objet d'une autorisation de la commune car nous ne sommes pas une ASBL.

Nous disposons d'un local suffisamment spacieux et aéré pour accueillir 5 ou 6 personnes munies d'un masque tout en respectant les règles de distanciation. Un gel hydroalcoolique est mis à disposition.

Lors du recrutement d'élèves ou de stagiaires, recrutement que vous avez par la suite requalifié d'« enquête » le Mouvement Citoyen avait déjà marqué son étonnement de ne pas avoir inclus l'atelier informatique de Louveigné dans votre projet, atelier qui, rappelons-le, fonctionne depuis 15 ans et a déjà accueilli plus de 600 stagiaires.

Suite à notre remarque vous nous aviez affirmé qu'il n'entraînait pas dans vos intentions d'exclure du projet ledit atelier de Louveigné, mais au contraire de l'y inclure.

Force est de constater une fois encore que vos actes ne suivent pas vos paroles : comment se fait-il que l'atelier de Louveigné :

- doive demander la liste des personnes intéressées par la formation pour pouvoir l'obtenir
- n'ait pas reçu au minimum copie du courrier envoyé aux personnes intéressées,
- la date de démarrage de l'activité a été fixée au 4 mai, sans prendre en compte une date de démarrage de l'atelier de Louveigné.

Cet état de faits est particulièrement regrettable ! **Devons-nous en déduire que des initiatives citoyennes performantes telles que l'atelier informatique de Louveigné n'ont pas de place dans notre commune ?**

ENQUÊTES PUBLIQUES sur le site internet de la commune

Nous constatons avec d'autres Sprimontois que les enquêtes publiques ne sont pas éditées sur le site internet de la commune, alors qu'un endroit spécifique y semble dédié.

Dans tous les cas nous pensons qu'une diffusion la plus large possible des enquêtes publiques est un signe de transparence donné par les pouvoirs publics.

S'agit-il d'un oubli ou d'une volonté politique ?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ENODIA

Le Mouvement Citoyen voudrait vous faire part de son sentiment, suite à la présence physique du représentant du Conseil Communal de Sprimont à l'AG d'ENODIA.

L'Assemblée générale d'ENODIA réunie ce 19 AVRIL a approuvé à une très large majorité de 88,70 % (92,59% des voix favorables exprimées par la Province de Liège et 83,71% des voix favorables exprimées par les Communes) l'opération d'acquisition de 100% des parts de BRUTELE.

Tous nos collègues ici présents ont, lors du dernier conseil, voté en faveur de cette acquisition, à l'exception des conseillers du Mouvement Citoyen qui se sont abstenus.

Le rachat de Brutélé par NETHYS-ENODIA était donc à l'ordre du jour de cette assemblée générale à laquelle j'ai eu l'honneur de porter les votes de notre conseil communal.

Afin d'éclairer notre assemblée sur les véritables enjeux de cette opération, nous voudrions communiquer ce qui suit :

Les deux sociétés Brutélé et Voo sont déjà tellement imbriquées, avec des services partagés, qu'il vaut mieux effectivement clarifier cette situation pour intéresser un opérateur privé. Clarifier, ça veut dire racheter Brutélé et le fusionner avec Voo.

C'est une opération complexe qui est en train de se réaliser et ce, en plusieurs étapes :

1. rachat de Brutélé,
2. fusion Brutélé avec Voo
3. revente rapide d'une participation majoritaire de la nouvelle entité Brutélé-Voo à un autre opérateur.

Le Mouvement Citoyen de Sprimont s'est déjà prononcé clairement, pour ce qui le concerne, comme les communes d'Olne et d'Andenne l'ont fait dans la presse, eux qui y ont accès, sur le fait que la vente d'une participation majoritaire dans la nouvelle entité Brutélé-Voo **doit** remonter aux communes.

Cela dit au passage, nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre l'avis officiel des autres groupes politiques de Sprimont sur ce point.

Encore faut-il envisager maintenant de quelle manière partie du produit de la vente doit remonter aux communes.

Voo est détenue par un actionnaire qui est NETHYS, NETHYS appartient à ENODIA.

Si la commune de Sprimont ne détient pas directement des parts dans VOO, ainsi que Monsieur COLLE nous l'a confirmé, il se peut effectivement qu'il existe une règle particulière de répartition entre les divers actionnaires de l'intercommunale ENODIA quant aux dividendes provenant de l'activité de Voo.

Je vais tenter de m'informer sur ce point.

Toutefois, c'est l'intercommunale Enodia qui doit racheter Brutélé, c'est donc d'argent public qu'il s'agit.

Les communes associées à Brutélé ont négocié la revente de Brutélé en demandant le versement de dividendes à leur profit lors de la vente de l'entité fusionnée Brutélé-Voo à un tiers opérateur.

Il serait équitable que les communes associées à ENODIA perçoivent également des dividendes lors de cette cession d'autant que: si même notre commune ne détient aucune participation dans VOO, il faut savoir que ce sont les dividendes de l'affiliation des communes, **dont Sprimont**, à RESA gaz et électricité, qui ont financé les pertes de VOO; on cite le chiffre de **SIX CENT MILLIONS d'euros.**

Cet argument a par ailleurs été verbalisé par le bourgmestre d'Andenne lors de l'AG « physique » d'Enodia du 19 avril, à l'occasion de laquelle, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur EERDEKENS, bourgmestre d'Andenne.

A cette occasion, il m'a fait part d'un courrier du 18 mars, qu'il a fait parvenir à l'ensemble des communes, dont la nôtre, courrier dont nous regrettons qu'il n'ait pas été communiqué aux membres de cette assemblée préalablement aux votes sur l'ordre du jour d'ENODIA exprimé lors du conseil du 25 mars dernier.

En effet, ce courrier aurait permis d'éclairer le conseil communal, avant d'approuver sans condition aucune le point 2 mis à l'ordre du jour de l'AG d'ENODIA.

La proposition du bourgmestre EERDEKENS consistait, en résumé, à conditionner l'acquisition des parts de Brutélé à une rémunération des communes.

Pour Sprimont, dans l'hypothèse où nous ne bénéficierions d'aucune règle particulière de répartition entre les divers actionnaires de l'intercommunale quant aux dividendes provenant de l'activité de Voo, l'idée serait de calculer ce qui

pourrait revenir à la commune de Sprimont (à condition que l'assemblée générale d'ENODIA suive la demande) demande consistant à rétribuer une part du produit de la vente au prorata des sommes engagées pour "relever" VOO, soit **600.000.000 d'euros.**

Il serait en effet dommage que les représentants de notre commune n'appuient pas cette démarche compte tenu du fait que la situation financière des communes en générale risque de souffrir de plusieurs maux pour les temps à venir.

C'est la seconde fois que le Mouvement Citoyen tire la sonnette d'alarme dans ce dossier, vous priant d'être particulièrement attentif à l'usage qu'il sera fait des actifs provenant de la vente de VOO-BRUTELE. Heureusement, rien n'est encore joué, encore faut-il que lors de l'assemblée générale qui déterminera le sort réservé à ces actifs, nos votes tiennent compte de l'enjeu que cela peut avoir sur notre commune.

Enfin, et nous nous adressons ici plus spécialement au Collège, nous souhaiterions que vous interveniez, comme l'a fait Mr EERDEKENS, auprès de vos Collègues des autres communes, pour les sensibiliser à ce que nous venons de développer.

Alors que les communes vont subir de plein fouet les conséquences financières de la crise sanitaire ainsi que les conséquences négatives annoncées dues à la gestion régionale du précompte immobilier, nous avons là un point d'attention qui ne peut nous échapper.

Nous voudrions connaître la position du Collège à ce propos, et savoir pourquoi l'information diffusée par Monsieur EERDEKENS n'a pas été soumise à l'ensemble des conseillers ?